














Trace n° 2802145

**Parcours balisé N°81.**

Parties boisées, chemins ruraux et encaissés, petites routes en pleine nature font le charme de cette randonnée sur les terres de l'ancien Grand Argentier du Royaume de France, le dénommé Jacques Cœur.

 <b>Durée</b>	3h 20	 <b>Difficulté</b>	Moyenne
 <b>Distance</b>	11,20 km	 <b>Retour au départ</b>	Oui
 <b>Dénivelé positif</b>	53 m	 <b>Activité</b>	Pédestre
 <b>Dénivelé négatif</b>	55 m	 <b>Commune</b>	Lavau (89170)
 <b>Point haut</b>	234 m	 <b>Région</b>	Puisaye
 <b>Point bas</b>	190 m		

**Description**

Le départ de ce parcours se situe sur le parking de la Poste, au pied de la mairie.

**(D/A)** Du parking, ne pas rejoindre la Grande Rue mais descendre en direction du mur de clôture et de la porte pour prendre, sur la gauche, le sentier qui descend. Traverser la Cheuille sur la passerelle pour aboutir au pied de l'étang. D'abord, longer ce dernier en le conservant à main droite sur le sentier parallèle à la route pour ensuite prendre la Route de l'Étang sur 200 m environ jusqu'à la sortie de la première courbe.

**(1)** Partir sur la gauche dans un chemin montant et bordé de haies. Atteindre une voie goudronnée.

**(2)** La prendre à gauche sur une petite cinquantaine de mètres pour tourner dans le chemin sur la droite. Celui-ci se termine de nouveau sur une route. L'emprunter sur la droite jusqu'au hameau de Jubin.

**(3)** Tourner à droite pour rejoindre par ce chemin très ombragé les Girardins, puis le croisement avec la route.

**(4)** La prendre par la gauche pour arriver à Malvau. À la mare, la voie devient chemin en sous-bois. Poursuivre afin d'arriver sur un croisement de routes en patte d'oie.

**(5)** Prendre la route sur la gauche. Traverser tout droit aux Charretiers et parcourir encore 500 m environ pour retrouver le passage d'un chemin transversal. C'est le GR®3G, il n'est pas ou très peu balisé (Mars 2020).

**(6)** L'emprunter en tournant à gauche. Oublier les différents embranchements latéraux pour déboucher sur une route.

**(7)** S'engager sur cette dernière par la gauche. Laisser les différents chemins de droite et de gauche. Passer un petit bâtiment (vestiaires du terrain de sports) à main droite. Peu après, trouver une intersection avec un chemin sur la droite.

**(8)** Le prendre en suivant la lisière du bois à main gauche au début et au milieu des champs par la suite. À l'intersection de chemins, continuer tout droit avec le bois à main droite. Arriver sur une voie goudronnée.

**(9)** Tourner à gauche. Parcourir une centaine de mètres pour prendre un chemin sur la droite. Peu après avoir quitté le hameau et la partie boisée, se présente un croisement.

**(10)** Choisir de descendre sur la gauche en direction des parties boisées. Devant une haie épaisse, ne pas se laisser distraire par un passage d'engins agricoles mais bien descendre le talus pour tourner de suite à droite. Le chemin est encadré par des bandes boisées de part et d'autre. Continuer à descendre et virer dans le premier chemin partant en épingle et bien tracé sur la gauche. Traverser la Cheuille sur la passerelle pour atteindre la route.

**(11)** L'emprunter par la droite sur une petite centaine de mètres et prendre le chemin montant sur la gauche.

**(12)** Tourner à gauche. Passer sous une ligne électrique puis entre des bâtiments agricoles pour rejoindre la D965. **Rester vigilant** et conserver le trottoir de gauche, passer au pied de l'église. Traverser avec **prudence** la Route d'Arquian, suivre la Grande Rue pour rejoindre le parking **(D/A)**.

**Points de passage**

 **D/A Parking de la mairie. Traverser la - Cheuille (rivière) - Affluent de la Loire**

| N 47.596093° / E 2.985273° - alt. 202 m - km 0

 **1 Chemin en sortie de courbe de la route**

| N 47.593724° / E 2.979054° - alt. 195 m - km 0.63

 **2 Débouché sur une route**

| N 47.590106° / E 2.978989° - alt. 217 m - km 1.09

 **3 Chemin à droite au lieu-dit Jubin**

| N 47.585971° / E 2.978905° - alt. 223 m - km 1.81

 **4 Débouché sur une route au lieu-dit les Girardins**

| N 47.586308° / E 2.97357° - alt. 215 m - km 2.36

 **5 Débouché sur un croisement de routes**

| N 47.57689° / E 2.962254° - alt. 218 m - km 3.98

 **6 Bifurcation sur le GR3G**

| N 47.567039° / E 2.970054° - alt. 221 m - km 5.23

 **7 Débouché sur une route (D74)**

| N 47.56877° / E 2.984643° - alt. 234 m - km 6.43

 **8 Chemin à l'entrée du bois sur la droite**

| N 47.577577° / E 2.986427° - alt. 230 m - km 7.44

 **9 Débouché sur une route**

| N 47.584679° / E 2.993204° - alt. 220 m - km 8.42

 **10 Croisement de chemins**

| N 47.585071° / E 2.994827° - alt. 223 m - km 8.67

 **11 Débouché sur une route au hameau de Battereau**

| N 47.589627° / E 2.999735° - alt. 199 m - km 9.43

 **12 Chemin transversal (obstrué sur la droite)**

| N 47.590372° / E 3.001964° - alt. 211 m - km 9.65

 **D/A Parking de la mairie - Église Saint-Germain (Lavau)**

N 47.59609° / E 2.985268° - alt. 202 m - km 11.2

## Informations pratiques

Chemins avec risques de boue par fortes pluies. La traversée de la Cheuille avant le point (11) se fait sur la passerelle située sur la gauche.

La D965 bien que située en agglomération reste dangereuse alors méfiance, bien conserver le trottoir de gauche pour descendre en direction de l'église.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°81 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en septembre 2022.

En cas de soucis, merci de remplir [ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Attention lors des traversées de routes.

## À voir

Église de Lavau.

Saint-Fargeau (centre ville, [château](#), [musée de l'aventure du son](#)...).

[Réservoir du Bourdon](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-p-ti-jean/>



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**